



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No: 77  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 2 SEPTEMBRE 1980

ÉCHANGE DE NOTES METTANT EN VIGUEUR  
LE PROTOCOLE NUCLÉAIRE CANADO-NIPPON

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a annoncé que le Canada et le Japon ont procédé aujourd'hui à Ottawa à un Échange de notes permettant la pleine entrée en vigueur du Protocole modifiant l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du Canada concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique signé par les deux Parties le 22 août 1978.

L'Accord Canada-Japon de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique remonte à 1959. Le Protocole contient de nouvelles dispositions qui traduisent pleinement dans l'Accord les préoccupations mutuelles concernant la non-prolifération et les garanties.

Le Canada et le Japon procèdent depuis longtemps à des échanges nucléaires. Le Japon est l'un de nos principaux acheteurs d'uranium. En outre, il y a eu de nombreux échanges techniques sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les activités commerciales et techniques dans le domaine nucléaire ont pour cadre le nouvel accord de coopération nucléaire bilatérale qui, par le biais du Protocole, est entré pleinement en vigueur aujourd'hui. Les deux Parties espèrent poursuivre et élargir ces échanges mutuellement avantageux.